



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION DANS LA
RUE FRANCOIS BACQUET**

Arrêté de Police N° 23/2026 (ST) du 27 mars 2026

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités
Territoriales

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors du
rassemblement du Conseil Municipal, du Conseil Municipal de la
jeunesse, des membres du CCAS organisé à l'occasion de
l'installation du Conseil Municipal le dimanche 29 mars 2026

ARRETE

- Article 1** *Le rassemblement est prévu le dimanche 29 mars 2026 dans la
rue François Bacquet (face au monument aux morts) pour un
dépôt de gerbes.*
- Article 2** *La rue François Bacquet sera interdite à la circulation de 11h30 à
13h00.*
- Article 3** *Des barrières seront mises en place par les services techniques
de la commune aux endroits suivants :*
- *Rue François Bacquet au croisement de la rue Jean Jaurès*
 - *Rue François Bacquet au niveau du rond-point croisement
de la rue Oscar Desmaretz et Francisco Ferrer.*
- Article 4** *Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police
de DOUAI
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun
en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à GUESNAIN,
Le 27 mars 2026

Le Maire,
Maryline LUCAS

